



Commune de BAZONCOURT -57530

Tél : 03.87.64.73.67

[commune.bazoncourt@wanadoo.fr](mailto:commune.bazoncourt@wanadoo.fr)

## INFORMATIONS

Séjour ADOS du 10 au 14 juillet 2023

Base de Chambrey

1. Séjour ADOS réservés aux enfants de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> à la Base de Chambrey du 10 au 14 juillet 2023.
2. Transports aller-retour à la charge des parents. **Si une personne différente récupère votre enfant, remplir une autorisation écrite.**
3. Ne pas emporter d'objets de valeur (vêtements, bijoux, etc.)
4. En ce qui concerne les téléphones, ils seront seulement utilisés afin d'alimenter le compte FACEBOOK privé du séjour à destination des parents et enfants.

### Liste de matériel

- Tente **imperméable** (si possession)
- Trousse de toilette, crème solaire, serviettes éponge
- Vêtements chauds (pour la nuit notamment)**
- Vêtements pour 4 jours
- Survêtement / tenue de sport
- K-way ou vêtement de pluie**
- Baskets
- Chaussures usagées pour canoë (type sandalette en caoutchouc)
- Casquette ou chapeau
- Maillots de bain + serviettes
- Sac de couchage, oreillers ou coussins si besoin
- Gourde
- Lampe de poche
- Jeux de cartes ou d'extérieur (si possession) : raquettes de badminton, quilles, boules de pétanques, etc.

**Si médicaments, fournir l'ordonnance.**

**La mairie décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol**

**N° de portable de Véronique Mathieu (Directrice) : 06 12 50 24 42.**

**\* Mise en garde spéciale :** En cas de comportement d'un participant mettant en danger les autres participants, ou se mettant en danger lui-même, faute d'avoir écouté les consignes soumises par l'équipe d'animation, la Directrice du Séjour se verra dans l'obligation d'avertir les parents ou responsables légaux dans un premier temps, et de procéder à une exclusion définitive du participant (frais et organisation du retour à la charge des familles). Il en va de même pour toute dégradation volontaire, pour toute pratique et comportement illicite (vol, vandalisme, alcool, drogue), pour les troubles et nuisances causés sur le site et à autrui, pour le non-respect des règles d'hygiène, de pudeur ; pour le non-respect de la mixité Garçons/Filles ; pour causes de racisme ou d'antisémitisme ; pour causes de fugues et de non-respect des horaires. En fonction de la gravité des faits, la Directrice, responsable du Séjour, sera à même d'alerter les pouvoirs publics.

Tout acte jugé répréhensible par l'organisateur et/ou par la loi et ayant causé des dommages fera l'objet d'une facture qui sera directement imputée aux parents ou responsables légaux.

**\* Assurances :** Les contrats d'assurances souscrits par la commune garantissent les participants, le personnel, leurs déplacements, les locaux, le mobilier et le matériel. La commune de Bazoncourt est assurée en Responsabilité civile. Toutefois, l'enfant devra être assuré en Responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer ; une attestation devra être fournie au moment de l'inscription.

Date

Signature responsable légal(e)